

SEANCE DU 20 novembre 2008

L' an deux mil huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre FOHRER, Maire.

Présents :

Jean-Pierre FOHRER	<i>Maire</i>
Françoise WILTZ	<i>Premier adjoint</i>
Alain FERRY	<i>Deuxième adjoint</i>
Bernard VAILHE	
Sophie BROOKES	
Sophie PIERRE	
Jean-Pierre HAYNE	
Sophie BERGEON	
Bruno SEMANNE	

Absents excusés :

Christel VAUTIER (donne pouvoir à Sophie PIERRE)
Jackie LEFEBVRE (donne pouvoir à Jean-Pierre FOHRER)

Secrétaire de séance : Sophie BERGEON

ORDRE DU JOUR

- Création du syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines
- Convention de mandat SIAVV (syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée du Sausseron) concernant les travaux du bassin de la Laire.

Création du syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création du syndicat intercommunal de la brigade de la gendarmerie de Marines dont l'objectif est la construction d'une nouvelle gendarmerie et de logements individuels pour les gendarmes de Marines. Le syndicat intercommunal aura pour mission la recherche de financement et de subventions, les appels d'offres, la construction puis la récolte des loyers des logements dont le paiement sera effectué par les services de l'Etat et l'entretien.

Il donne lecture des statuts proposés par les services de la Préfecture et particulièrement l'article 2.

Les dépenses engagées par le syndicat seront réparties entre les communes adhérentes au prorata du nombre d'habitants.

Coût estimatif du projet : 4.025.584 €

Exemple de financement :

Subvention de l'Etat (18%) et Région (30%) : 1.434.072 €

Emprunts du syndicat : 2.591.512 €

Remboursement de l'emprunt sur 25 ans : 181.796,65 € par an

Montant annuel des loyers récoltés : 183.024 €

Monsieur le Maire propose de voter sur le principe de la création du syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'approuver la création du syndicat intercommunal de la brigade de gendarmerie de Marines et les statuts présentés en réunion.

Monsieur le Maire propose d'élire deux représentants pour représenter la commune au syndicat intercommunal.

Monsieur Jean Pierre FOHRER se propose en qualité de délégué titulaire et Monsieur Bruno SEMANNE en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'approuver la nomination de Monsieur Jean Pierre FOHRER en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Bruno SEMANNE en qualité de délégué suppléant.

Convention de mandat SIAVV (syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée du Sausseron) concernant les travaux du bassin de la Laire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réhabilitation du Ru au Ruel ont été définis dans le cadre du 2^{ème} contrat de bassin du Sausseron. Un projet de convention est en cours pour mandater le SIAVV en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

Le calcul de la répartition des coûts entre les communes a été établi en fonction de la localisation des aménagements. La part des travaux du bassin de la Laire prise en charge par la Commune s'élève à 24,63 %.

Coût prévisionnel total des travaux : 299.590 €

Coût prévisionnel des travaux pour Haravilliers : 73.783 €

Subventions CRIF (40%) : 29.513 €

Subventions CG95 (40%) : 29.513 €

Reste à la charge de la Commune : 14.757 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 contre, 0 abstention), décide d'approuver le projet de convention de mandat du SIAVV concernant les travaux du bassin de la Laire et le plan de financement, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention et les pièces s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.